



ATELIER D'AIDE À LA RÉPARATION DES VÉLOS

L'ATELIER EN 4 ÉTAPES :

- 1- **Je réserve** sur atelier@droitauvelo.org (ou au 03 20 86 17 25 si je n'ai pas internet)
- 2- **Je viens** à l'atelier avec ma bonne humeur et les éventuelles pièces de rechange
- 3- **Je répare** mon vélo avec l'aide des bénévoles et avec les outils mis à disposition
- 4- **Je m'implique** à mon tour dans la vie de l'association

FAQ :

- L'atelier c'est où et quand ?

Le 1^{er} samedi de chaque mois à la MRES, 23 rue Gosselet à Lille, de 10h à 12h (en salle expo ou dans la cour).

Le 3^e mardi de chaque mois à la résidence Béthanie, 15 rue Saint Génois, de 18h à 20h.

- L'atelier est-il payant ?

Non, **c'est gratuit**. Une participation pour les pièces de rechange éventuelles peut vous être demandée.

Pour soutenir l'atelier et l'association, vous pouvez adhérer !

- L'atelier est-il réservé aux adhérents de Droit au vélo ?

Non, **l'atelier est ouvert à toutes et tous**. Mais si vous souhaitez adhérer à Droit au vélo le jour de l'atelier, c'est possible et ça nous fera bien plaisir !

- Faut-il réserver à l'avance ?

La réservation n'est pas obligatoire. Néanmoins, pour vous faire gagner du temps et pour nous faciliter l'organisation, nous vous conseillons vivement de le faire. De plus, s'il y a trop de monde, ceux qui ont réservé seront prioritaires. N'oubliez pas de nous laisser vos coordonnées et de préciser l'objet de votre panne.

- L'atelier vélo est-il en concurrence avec les réparateurs de cycles ?

Non, car contrairement aux vélocistes **nous ne réparons pas votre vélo à votre place mais non vous aidons à le réparer**.

- Trouverai-je sur place des pièces de rechange ?

Pas forcément ! un stock de petites pièces courantes vendues à prix coûtant existe : câbles de freins, de dérailleurs, gaines, ampoules... Pour les autres pièces nous pouvons vous en procurer certaines et sinon il faut les acheter vous même avant l'atelier. Le mieux c'est de nous poser la question lors de votre réservation.

- Pourrai-je y faire marquer mon vélo contre le vol ?

En principe oui ! Sauf cas exceptionnel : la machine est utilisée sur un autre événement, les bénévoles formés au marquage sont absents, etc. Pour le **marquage** nous vous recommandons aussi de vous inscrire à l'avance. Pour plus d'info sur le marquage : bicycode.org.

- Suis-je obligé(e) de m'impliquer à Droit au vélo ?

Non bien sûr, on ne peut pas vous y forcer si vous n'avez pas le temps ou si vous ne le souhaitez pas ! Simplement, **l'atelier vélo est basé sur le principe de l'échange de savoirs et de services** : ce sont des **bénévoles** qui prennent du temps sur leur temps libre pour vous dépanner. Il est donc souhaitable que tout le monde participe à la vie de l'association. Vous êtes libre de choisir ! Nous aider à ranger après l'atelier, adhérer à l'ADAV ou faire un don à l'atelier est aussi considéré comme une forme d'implication.

- Je veux m'impliquer mais je ne sais pas quoi faire ?

Facile ! Vous pouvez consulter pendant l'atelier vélo ou sur droitauvelo.org le document « **M'impliquer à l'ADAV** » qui liste toute une série de profils de bénévoles actifs. Vous pouvez aussi en discuter avec les bénévoles présents !